

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER MASSON DEHAYE N. JACOB C. JACOB DANNEBEY BABIN SCHIEL DENIS DEMARNE WEHRLÉN DEVITERNE ENEL Z. BEN ISMAIL

Absents excusés :

A. ANDRE a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à J. ENEL

Absentes :

C. MATHIS
C. SIMEANT
S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Dominique DEVITERNE, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification de l'emploi de Directeur Général Adjoint

***Nomenclature : 4.1.1 Fonction publique-Personnels titulaires et stagiaires de la FPT-
délibérations et conventions***

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

votants : 24

pour : 24

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs

L'emploi de Directeur Général Adjoint a été ouvert aux agents détenteurs du grade d'Attaché. Dans le cadre de la procédure annuelle des avancements de grade, il est nécessaire d'élargir les grades d'accès à cet emploi.

Ainsi, il convient de modifier l'emploi de Directeur Général Adjoint comme suit :

Emploi ouvert aux grades de catégorie A suivants :

- Attaché
- Attaché principal

Délibération

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie A ;

Vu le tableau d'avancements de grade établi pour l'année 2026.

Considérant l'avis unanimement favorable des commissions en date du 13 janvier 2026.

Par ces motifs, le Conseil Municipal :

- **Permet** l'accès à l'emploi de Directeur Général Adjoint aux grades de catégorie A suivants, à compter du 27 janvier 2026 :
 - Attaché
 - Attaché principal
- **Modifie** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence
- **Inscrit** les crédits au budget communal

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 29/01/2026 et que la convocation a été faite le 20/01/2026.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 29 janvier 2026
Le Maire,
Marc OGIEZ



Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Commune de Pulnoy (Siret : 21540439300062)
Service AFFAIRES GENERALES et ASSEMBLEES
Imprimé par Florian HERY (MA54439-7)
Date d'impression 02/02/2026 11:47:08

Nature Délibérations
Matière Fonction publique | Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. | Délibérations et conventions

Référence de l'acte **06_2026**
Designation Modification de l'emploi de Directeur Général Adjoint
Date de décision 26/01/2026

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 02/02/2026 - 10:31:19 par Florian HERY (MA54439-7)

Emis le 02/02/2026 - 10:32:07

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 02/02/2026 - 10:36:08

Référence technique de l'AR : 054-215404393-20260126-06_2026-DE

Certifié exécutoire le 02/02/2026

Acte principal 06_2026-ModificationdelemploideDirecteurGeneralAdjoint.pdf, 85 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal

FLN - 010026 - 06

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND-COURMAYEUR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mil sept cent et six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la
Commune de PULNOY s'est réuni en session ordinaire, au
lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc GOSZT.

Étaient présents :
Mmes et MM GOSZT JEANDEL HOUORY CASTELA BADER MAISON DENAYEN JACOB C. JACOB
DANIEL HERY TARDY SCHULZ DENIS DOMINIQUE WOLFF JULIEN DEVYTERNE ENEL Z. BEN ISMAIL.

Assistes excusés :
A. ANDRÉ a donné pouvoir à N. HOUORY
C. FRANCHÉ a donné pouvoir à A. CASTELA
L. ZETTERSKI a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
D. ZETTERSKI a donné pouvoir à D. DEVYTERNE
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
F. PERRILLAZ a donné pouvoir à J. ENEL

Assistes :
C. MATIAS
C. DESBANT
S. DUBSBAUX

Il a été procédé conformément à l'article L. 221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à
l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Dominique DEVYTERNE, ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et l'a acceptées.

OBJET
Notification de l'emploi du Directeur Général Adjoint

Nomenclature : 4 1 1 Fonction publique-Personnel titulaire et stagiaires de la FPT-
délibération et conventions

Nombre de Conseillers :
en présence : 27
présents : 18
votants : 24
absents : 24
contre : 0
abstentions : 0
Blessures : 0 JEANDEL.

FLN - 010026 - 06

Exposé des motifs
L'emploi de Directeur Général Adjoint a été ouvert aux agents titulaires du grade d'attaché.
Dans le cadre de la procédure annuelle des recrutements de grade, une note interne émette les
grades d'accès à cet emploi.
Dans l'attente de modifier l'emploi du Directeur Général Adjoint comme suit :
Emploi ouvert aux grades de catégorie A suivants :
- attaché
- attaché principal

Délibération
Voie code général de la fonction publique :
Voie décret n°2004-1095 du 22 décembre 2004, portant organisation des carrières des
fonctionnaires territoriaux de catégorie A.
Voie tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.
Conséquences : Taux d'avancement favorable des commissions en date du 13 janvier 2026.

Par ces motifs, le Conseil Municipal :
- **Permet** l'accès à l'emploi de Directeur Général Adjoint aux grades de catégorie A
suivants, à compter du 27 janvier 2026 :
- attaché
- attaché principal
- **Modifie** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence
- **Insère** les crédits au budget communal

Le Maire certifie que le texte de
délibération de cette délibération a
été publié sur le site internet de la
Mairie le 26/01/2026 et que la
convocation a été faite le
26/01/2026.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 26 janvier 2026
Le Maire
Marc GOSZT